

ADFR

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : 21 RUE CHARLES FLOQUET

94400 VITRY SUR SEINE

RCS DE CRETEIL : 442 122 032

DECISIONS EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
et le trente septembre, à dix heures,

Monsieur Fabrice ROTTEMENT, associé unique de la société ADFR, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 21 rue Charles Floquet 94400 VITRY SUR SEINE au 18 Rue René Gauthier 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE à compter du 1^{er} Octobre 2025.

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

"Article 4 - Siège social"

"Le siège social de la société est fixé au 18 Rue René Gauthier 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE.

Il pourra être transféré dans le département par simple décision de la gérance et en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés."

Rf

TROISIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.